



REPRENEZ SEREINEMENT après un arrêt de travail

Parce qu'il est parfois difficile d'envisager la reprise de son travail sans inquiétude après une absence prolongée pour des raisons de santé, Malakoff Médéric propose, dans le cadre de ses garanties prévoyance, un service d'accompagnement en vue de votre retour à l'emploi pour vous aider à gagner en confiance et en sérénité.

Exemples de prestations proposées après diagnostic personnalisé :

- Coaching personnel par un psychologue du travail ou programme complet.
- Coaching médical et paramédical selon votre situation (soutien psychologique, diététique, ostéopathie, sophrologie, etc.).

Découvrez [Accompagnement reprise au verso](#).



malakoff médéric

SANTÉ • PRÉVOYANCE • RETRAITE

Reprendre votre travail après une absence prolongée pour maladie peut se révéler difficile. La perte de confiance en soi, la crainte de ne pas retrouver ses repères professionnels ni sa place dans les équipes contribuent à cette appréhension.

Plus de 75 %
de retour à l'emploi réussi
avec Accompagnement reprise*

* Source : Groupe Prévía 2016.

AVEC ACCOMPAGNEMENT REPRISE, préparez votre retour avec confiance

Pour vous aider à préparer la reprise de votre activité en toute confiance et sérénité, votre entreprise met à disposition le service **Accompagnement reprise** dans le cadre de vos garanties prévoyance Malakoff Médéric. Vous serez libre d'accepter l'accompagnement proposé par notre partenaire spécialisé dans l'accompagnement des salariés.

LEVER LES FREINS à la reprise

Accompagnement reprise vise à favoriser votre bien-être en levant vos appréhensions à la reprise du travail. Il est basé sur une approche personnalisée qui tient compte de votre environnement social, de votre état psychologique, de votre milieu professionnel et plus globalement des questions essentielles de santé.

Pour bénéficier du service **Accompagnement reprise**, c'est très simple : donnez votre accord en signant dans l'encadré dédié sur le « certificat médical d'incapacité de travail et d'évaluation des besoins d'accompagnement » que vous retournez à votre médecin conseil. Après évaluation de votre dossier par ce dernier, vous serez contacté(e) – si votre situation le permet – par l'opérateur du service.

Toutes les informations personnelles échangées avec l'opérateur du service d'accompagnement resteront strictement confidentielles.

